

LE LOGEMENT SOCIAL

Un logement social est un logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises.

Les loyers sont ainsi réglementés et l'accès au logement conditionné à des plafonds de ressources.



RENSEIGNEMENTS

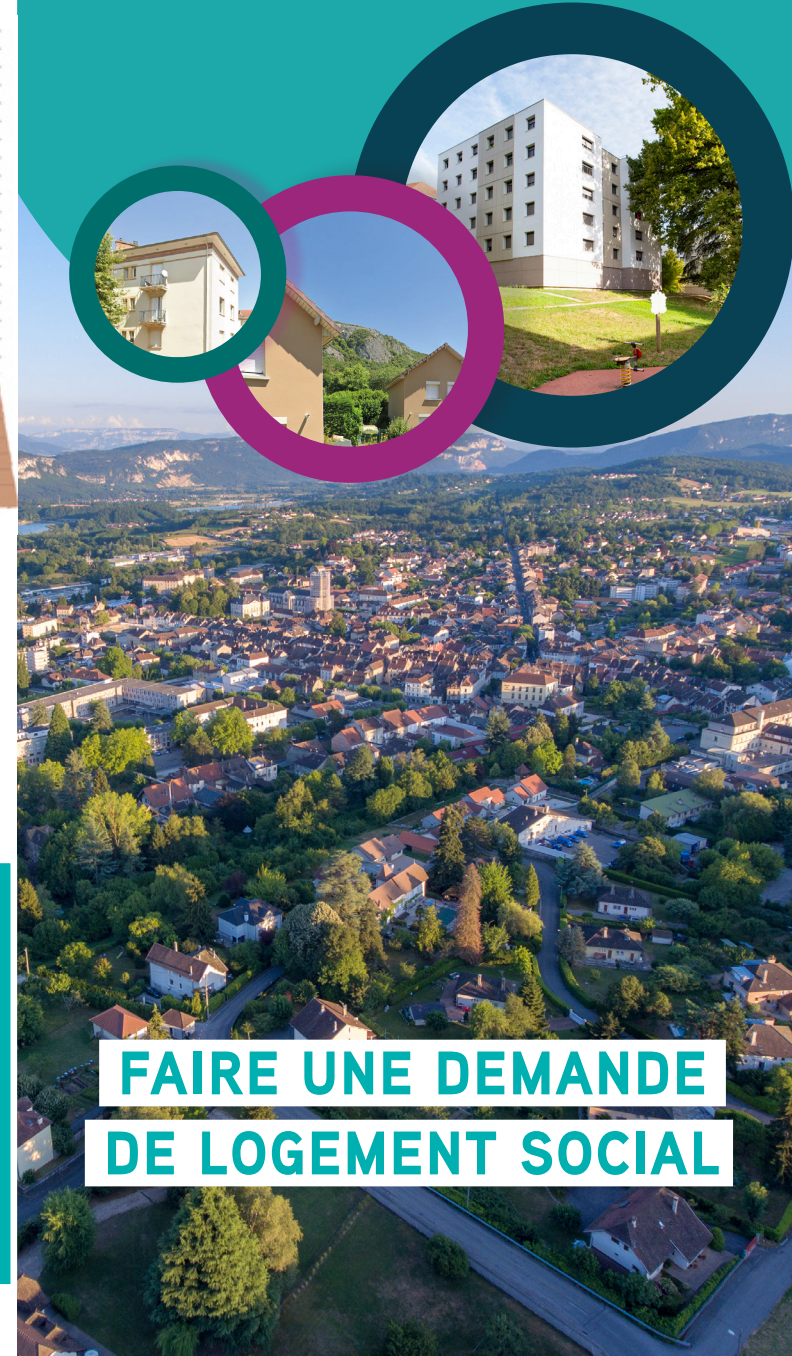
www.ccbugeysud.com > rubrique nos services > demande de logement social

Déposer une demande de logement :

www.demande-logement-social.gouv.fr



www.ccbugeysud.com



FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



BUGEYSUD
Communauté de communes

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

LES CONDITIONS

Pour pouvoir demander un logement social, il faut :

- Être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité.
- Ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT ?

Se connecter et s'enregistrer sur le portail grand public :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Ou déposer son dossier dans l'un des guichets enregistreurs de la communauté de communes Bugey-Sud pour être accompagné (liste des guichets sur www.ccbugeysud.com > rubrique nos services > demande de logement social)

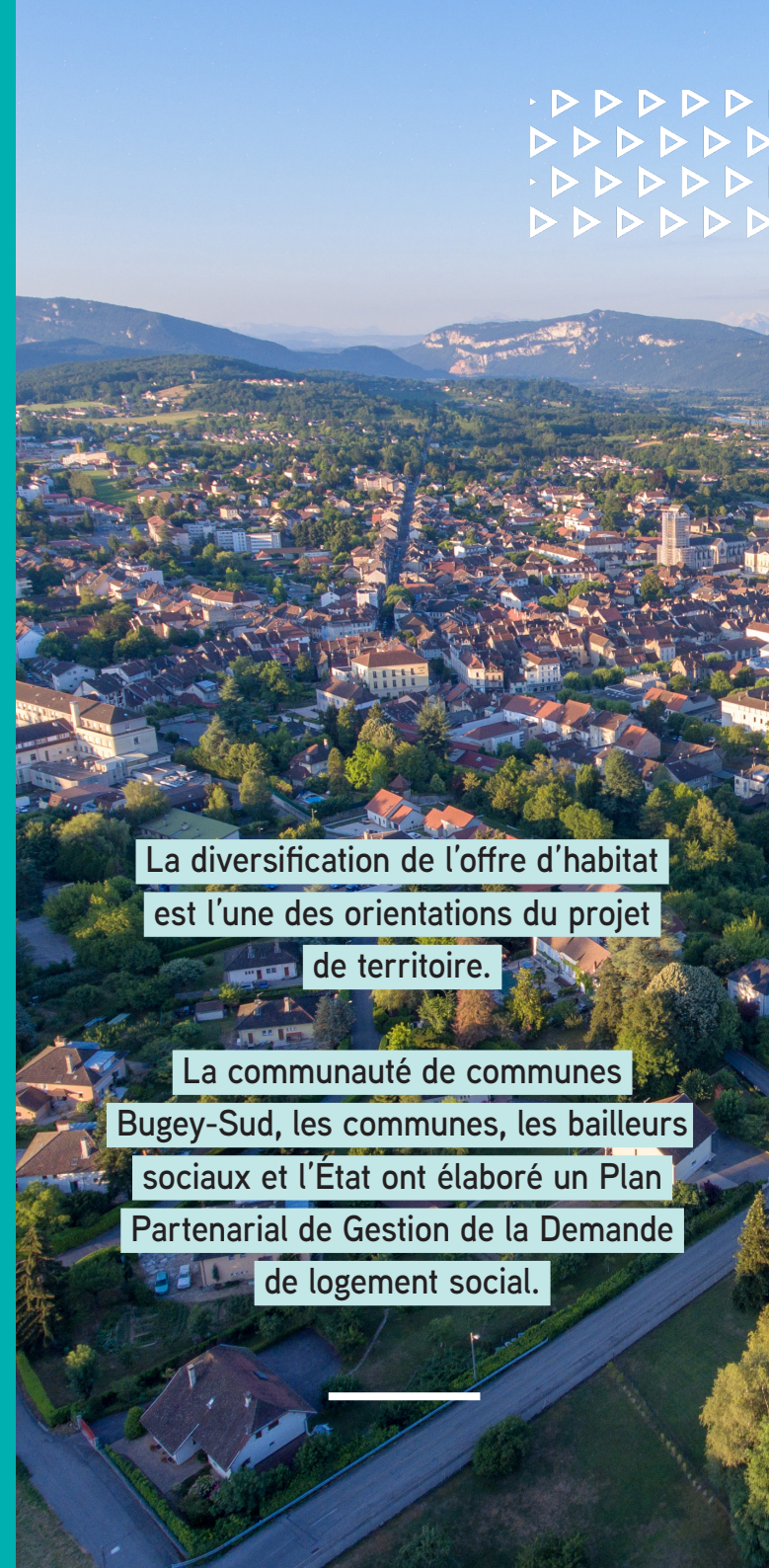
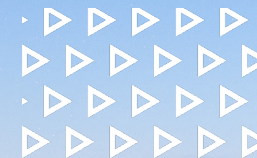
COMMENT SE FAIT L'ATTRIBUTION ?

Lorsque vous aurez complété et soumis le formulaire, votre demande sera ensuite enregistrée et instruite. Vous recevrez un numéro unique par courrier dans un délai d'un mois maximum après l'enregistrement de la demande. **Conservez ce numéro !** Un bailleur social pourra vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

Pour chaque logement libéré, il y aura 3 candidats proposés. La Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements examinera les dossiers et statuera sur leur priorité en fonction de critères règlementaires.

LA COTATION

La cotation est une note indicative appliquée à votre dossier de demande de logement, en fonction de votre situation personnelle, professionnelle et de votre logement actuel.



La diversification de l'offre d'habitat est l'une des orientations du projet de territoire.

La communauté de communes Bugey-Sud, les communes, les bailleurs sociaux et l'État ont élaboré un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social.